

Bureau du 5 janvier 2004

Décision n° B-2004-1997

commune (s) : Feyzin

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située lieu-dit la Garenne et appartenant aux époux Perez**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 décembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Est soumis au Bureau le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, en vue de l'aménagement des abords de la gare des Razes et de la création d'une voie nouvelle à Feyzin, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 300 mètres carrés environ, située lieu-dit la Garenne à Feyzin, dépendant de la parcelle cadastrée sous le numéro 23 de la section BD et appartenant aux époux Perez.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, les époux Perez céderaient le bien en cause, libre de toute location ou occupation, au prix de 1 € le mètre carré, soit 300 € environ, admis par les services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

Vu l'avis des services fiscaux ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 0830 individualisée le 7 juillet 2003 pour un montant de 1 330 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer en 2004 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 100 - fonction 824 - à hauteur de 300 € environ pour l'acquisition et de 500 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,